

Liberté Égalité Fraternité



## Secrétariat général

Secrétariat interrégional Océan Indien

Division Logistique

## Procédure d'accès au site des services de la DGAC (DSAC-OI, SNA-OI et SIR-OI) sur l'aérodrome de la Réunion-Roland Garros

Les services de l'Aviation Civile sur l'aérodrome de la Réunion – Roland Garros sont composés de la Direction de la sécurité de l'Aviation Civile - Océan Indien (DSAC-OI) du Service de la Navigation Aérienne - Océan Indien (SNA-OI) et du Secrétariat interrégional - Océan Indien (SIR-OI).

En raison de leur caractère stratégique ces services sont situés dans une zone sécurisée par la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens (**BGTA**).

L'accès à ces sites est donc contrôlé et obéit à une procédure stricte ici décrite.



Tout déplacement sur le site devra avoir été coordonné à l'avance par mail à : <u>sir-oi-log-run-ld@aviation-civile.gouv.fr</u> afin de pouvoir délivrer le QR code ouvrant la première barrière d'accès. Les horaires d'ouverture du site sont 8h00-12h00 et 14h00-16h00 du lundi au vendredi.

- 1. L'accès en véhicule se fait en suivant la voie de circulation située complètement à droite et bien séparée de l'accès en zone publique côté aérogare jusqu'à la première barrière dont l'ouverture se fait grâce au QR code.
- 2. Stationner le véhicule sur les places réservées DGAC à côté du portail d'accès DGAC. A défaut de place disponible, stationner le long du grillage.
- 3. Se rendre à pied à la BGTA muni d'une pièce d'identité en cours de validité, du permis de conduire du conducteur, de la carte grise du véhicule ainsi que du certificat d'assurance de celui-ci.
- 4. Demander un badge d'accès véhicule au parking DGAC, celui-ci sera remis en échange de la pièce d'identité du conducteur, permettant l'accès au parking par le portail ainsi que l'accès piéton par le portillon situé sur le cheminement piéton entre la BGTA et le parking visiteur. Dans le cas où plusieurs personnes se rendent dans les locaux de la DGAC, chacun devra laisser sa pièce d'identité en échange d'un badge visiteur.
- 5. Prévenir par téléphone votre correspondant de votre arrivée sur le site et se diriger vers le local concerné, à défaut en zone LOGISTIQUE pour les livraisons ou les entreprises réalisant des travaux.